



CGT Finances Publiques

CAP centrale du corps des contrôleurs du Trésor public du 19 mai 2010

Déclaration liminaire des élus CGT

Les élus de la CGT Finances Publiques souhaitent tout d'abord revenir sur l'actualité des statuts particuliers soumis le 17 mai à l'approbation du CTPM.

Nous rappelons que le statut du corps des contrôleurs n'est pas satisfaisant en l'état pour plusieurs raisons :

- les éléments de carrière directement liés au statut (notation, avancement, recrutement) n'ont pas été traités en même temps contrairement aux engagements du directeur général.
- le statut proposé, essentiellement issu du NES (Nouvel Espace Statutaire), entraîne un allongement de la carrière et permet deux niveaux de recrutement. De plus, en instaurant deux concours au lieu d'un à l'intérieur de la catégorie B, il supprime en 2012 le passage entre contrôleur 2^{ème} classe et contrôleur principal.
- même si la suppression du concours régional Ile de France peut paraître comme une avancée, la question des blocages de mutation n'est pas pour autant réglée.

Dans ces conditions, la CGT a voté contre la proposition faite par l'administration.

Concernant le point principal à l'ordre du jour de cette CAP centrale, les mutations, la CGT regrette une fois de plus le manque de volonté de la direction pour rendre sa gestion transparente. Les personnels n'ont toujours pas connaissance des vacances d'emploi et n'ont donc aucune visibilité sur la durée d'attente. Ceci est d'autant

plus vrai pour les agents qui demandent un rapprochement prioritaire de domicile Ile de France. Quand allez-vous enfin diffuser la liste des postes disponibles, notamment en Seine et Marne ?

La CGT vous rappelle sa demande pour que vous transmettiez toutes les informations liées à la CAP avant la réunion, dont les éléments justifiant les quelques mutations hors tableaux pour motifs urgents et exceptionnels.

La CGT constate que de plus en plus de demandes de mutations, déposées dans les délais, ne sont pas transmises à Bercy. Ceci implique des mesures de régularisation en intercalant les dossiers oubliés dans les tableaux de la CAP suivante, provoquant l'incompréhension parmi les agents déjà classés.

Les promesses du Directeur Général selon lesquelles la fusion n'impacterait pas le traitement des dossiers de gestion des personnels, ne sont donc pas tenues. Les réformes, les suppressions d'emplois, les restructurations liées à la fusion entraînent une surcharge de travail dans les services, dont ceux des ressources humaines. Il ne faut donc pas s'étonner de voir apparaître des avatars dans l'exercice des missions et dans la gestion des dossiers des personnels.

Les agents préoccupés par l'absence de réelles perspectives professionnelles, de promotion, de mutation, sont aussi ulcérés par les attaques portées contre leur système de pension, prolongement de leur carrière. C'est pourquoi, le 27 mai, à l'appel des organisations syndicales, à la DGFIP comme dans l'ensemble du pays, les salariés du public comme du privé manifesteront leur opposition à toutes ces régressions.

Réponses à notre déclaration liminaire

Le président, reprenant les propos du Directeur Général, a déclaré que le Nouvel Espace Statutaire ne devait pas être une mauvaise chose vu son coût !

Au reproche des organisations syndicales de ne pas avoir inclus les règles de gestion dans le statut, le président répond que celui-ci n'est que le cadre général. Les règles de gestion seront déclinées à part. Elles seront « forcément bonnes » car discutées avec les organisations syndicales et l'administration prendra le meilleur des deux filières. Le premier groupe de travail devrait se tenir avant les vacances d'été. La direction générale ne reviendra pas sur les acquis.

Le président a conclu en disant qu'il est possible de faire quelque chose d'intéressant mais cela prendra du temps. Il ajoute qu'il faudra faire avec les outils techniques. Plus les règles de gestion seront complexes, plus les outils le seront aussi. Les dates d'application des nouvelles règles dépendront donc de la mise à disposition des outils.

Concernant les mutations, le président déclare que le mouvement ne sera pas forcément mauvais et précise que les tableaux prioritaires se sont vidés significativement.

En conclusion, le président déclare que « l'administration fera du mieux qu'elle peut, sans arnaques et sans tentatives d'arnaques ».

Approbation du procès verbal du 2 décembre 2009

La CGT est intervenue en déclarant que la transcription des débats n'était pas toujours fidèle au sens des arguments défendus par notre organisation syndicale et qu'en conséquence, elle s'abstiendra.

Résultat du vote

Pour : Administration - FO - CFTC
Refus de vote : CGT - CFTD—SUD

Révisions de la note chiffrée ou de l'appréciation au titre de l'année 2009

Six recours ont été examinés :

- 3 agents ont vu leur note maintenue,
- 3 agents ont obtenu un relèvement de leur note de +0,02 à + 0,06.

Lorsque l'agent a eu satisfaction, notre vote a été positif. Dans le cas contraire, les élus CGT ont voté « contre ».

Résultat des votes

Administration : 6 pour
CGT : 3 pour, 3 contre
FO : 3 pour, 2 contre, 1 abstention
CFDT : 3 contre, 3 abstentions
CFTC : 3 pour, 3 contre
SUD : 3 pour, 3 contre

Tableau de demandes de mutation et réintégration

Demandes de mutation pour convenance personnelle

- 1324 sur emplois administratifs
- 60 sur emplois informatiques

Demandes de mutation prioritaire

- 249 sur emplois administratifs (dont 142 reconnues par les précédentes commissions et 107 nouvelles demandes reconnues prioritaires)
- 13 sur emplois informatiques

Demandes de réintégration

- 48 sur emplois administratifs

Les élus CGT sont intervenus pour un dossier de demande de mutation prioritaire refusée par l'administration. Après discussion, l'administration accepte de classer l'agent pour un motif différent de la demande initiale.

Résultat du vote

Pour : Administration
Contre : FO - CGT - CFTD - SUD -CFTC

La CGT vote « contre » car elle considère que l'administration prend des décisions arbitraires sans que la CAP puisse être associée à l'examen du mouvement final.

Le mouvement au 1er septembre 2010 décidé par l'administration seule, sera connu le 16 juin 2010.

Détachements dans le corps des contrôleurs du Trésor Public

Deux dossiers étaient soumis à l'examen de la CAP Centrale. Les élus CGT ont voté " pour " l'un des dossiers, car le département d'affectation n'était pas demandé en mutation (Nièvre).

Résultat du vote

Pour : Administration - FO - CGT - CFTD - SUD - CFTC

Les élus CGT ont voté "contre" le deuxième car le recrutement s'est fait au profil pour le SCBCM du MINEIE, au détriment de trois candidatures provenant du Trésor public.

Résultat du vote

Pour : Administration
Contre : CGT
Abstention : FO - CFTD - SUD - CFTC

Non titularisation

La CAP avait à se prononcer sur la non titularisation d'un agent en catégorie B.

Après débat et devant les arguments développés par l'ensemble de la parité syndicale, l'administration a convenu, compte tenu de la situation particulière de cet agent, qu'un reversement en catégorie C induisant sa titularisation immédiate serait une plus juste mesure.

Vote sur la non titularisation en B :

Pour : Administration
Contre : FO, CGT, CFDT, SUD, CFTC

Vote sur le reversement en catégorie C :

Pour : FO, CGT, CFDT, SUD, CFTC
Abstention : Administration

Liste d'aptitude de B en A 2010

Afin de ne pas léser les collègues promus, l'administration a étudié les situations de chaque agent concerné au regard du NES. Lorsque le gain indiciaire était plus favorable, la possibilité à été offerte à l'agent de demander un report de nomination en catégorie A au 1^{er} septembre 2010 au lieu du 1^{er} juillet 2010. Ainsi, 44 agents ont demandé à bénéficier de cette mesure.

Les élus CGT :

Michel **RABILLARD** (47) Maryse **MOLLET** (60) Xavier **LEGRIS** (76)
Patrick **COSSEC** (TGAP) Florence **BAILLON** (94) Régis **DABOUIS** (37)

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur le site du SNT CGT

<http://www.tresor.cgt.fr>

rubrique : « Agents A,B,C »

***Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...***

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

Signature,

